



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 10
votants : 15

L'an deux mille vingt six

Le cinq juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 1^{er} juin 2026 - Affiché le : 1^{er} juin 2026

Étaient présents :

Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY,

Étaient excusés :

Délibération n°2026-31

Mme Marie-Noëlle BEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Marie-France MORAND qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU
M. Éric VALETTE qui a donné pouvoir à M. Thibaud RONCERAY
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Etienne MONS-BORDERAS
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
Mme Virginie BOIN, Mme Pauline GALLOIS et M. Philippe JARRY

Était absent: M. William BIDON-PARARD

Mme Marie-Claude BUREAU a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition du comptable par courrier explicatif du 18 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour et une voix contre

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- N°T-716294190011-2 de l'exercice 2017, (objet : Redevance pollution - montant : 10,35 €) ;
- N°T-716294470011-2 de l'exercice 2018, (objet : Redevance pollution - montant : 13,57 €) ;
- N°T-716294290011-2 de l'exercice 2017, (objet : Redevance pollution - montant : 16,56 €) ;
- N°T-716294140011-2 de l'exercice 2016, (objet : Redevance pollution - montant : 20,70 €) ;
- N°T-716294770011-1 de l'exercice 2018, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716295300011-1 de l'exercice 2019, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716295540011-1 de l'exercice 2019, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716294190011-1 de l'exercice 2017, (objet : EAU - montant : 81,90 €) ;
- N°T-716294470011-1 de l'exercice 2018, (objet : EAU - montant : 100,38 €) ;
- N°T-716294290011-1 de l'exercice 2017, (objet : EAU - montant : 117,54 €) ;
- N°T-716294240011-1 de l'exercice 2016, (objet : EAU - montant : 141,30 €) ;
- N°T-716291780011-2 de l'exercice 2020, (objet : Redevance Pollution - montant : 13,80 €) ;
- N°T-716291780011-1 de l'exercice 2020, (objet : EAU - montant : 97,95 €) ;
- N°T-709703200473-1 de l'exercice 2021, (objet : EAU - montant : 22,50 €).

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **704,05 euros**.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2026.

Article 4 : Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 8 juin 2026

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 9/06/2026

Transmis au contrôle de légalité le 9/06/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Admission en non valeur

Date de transmission de l'acte : 09/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/06/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-31 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260605-DELIB2026-31-BF

Date de décision : 05/06/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. admission en non valeur



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 11
votants : 16

L'an deux mille vingt six

Le cinq juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 1^{er} juin 2026 - Affiché le : 1^{er} juin 2026

Étaient présents :

Mme Virginie BOIN (arrivée à 18h25) Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY,

Délibération n°2026-32

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Marie-France MORAND qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU
M. Éric VALETTE qui a donné pouvoir à M. Thibaud RONCERAY
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Etienne MONS-BORDERAS
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
Mme Pauline GALLOIS et M. Philippe JARRY

Était absent: M. William BIDON-PARARD

Mme Marie-Claude BUREAU a été élue secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, un groupe de travail, composé de M. MONS-BORDERAS, Mme MONNOT et M. LALEU, s'est réuni et a fait la proposition jointe en annexe.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,

Denis COQUERY

Fait à Fussy, le 8 juin 2026



Mme la secrétaire de séance

Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 9/06/2026

Transmis au contrôle de légalité le 9/06/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation règlement intérieur du conseil municipal

Date de transmission de l'acte : 09/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/06/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-32 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260605-DELIB2026-32-DE

Date de décision : 05/06/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
